

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2521

objet : **Mandat spécial accordé à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission à Beyrouth (Liban)**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est engagée depuis 1998 dans un programme de renforcement des capacités de maîtres d'ouvrages publics du secteur de l'eau au Liban. Dans le cadre de ses conventions d'assistance technique et méthodologique, madame la vice-présidente Mireille Elmalan a été invitée, avec une délégation de techniciens de la Communauté urbaine, à se rendre à Beyrouth (Liban) du 27 septembre au 2 octobre 2004. Elle y représentera la Communauté urbaine.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau de la Communauté urbaine doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander un mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0008 et n° 2003-1087 respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à madame la vice-présidente Mireille Elmalan pour une mission à Beyrouth (Liban) du 27 septembre au 2 octobre 2004.

2° - Les frais engagés pour la mission de madame la vice-présidente Mireille Elmalan seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,